

## Communiqué

### **Certificat COVID et accès aux bibliothèques de lecture publique**

Depuis le lundi 13 septembre 2021, il est obligatoire de présenter un certificat COVID accompagné d'une pièce d'identité, pour accéder à une bibliothèque publique suisse (hors transactions concernant des documents commandés/réservés qui restent autorisées sans certificat). La décision du Conseil fédéral s'inscrit dans le contexte des mesures en matière de politique de santé prises par les autorités pour endiguer la pandémie de COVID-19, dûment encadrées par différentes dispositions légales et ordonnances.

[Le Code d'éthique pour les bibliothécaires et les professionnel.le.s de l'information suisses](#) précise, en son article 1, qu'« afin de promouvoir l'intégration et de combattre l'exclusion, les bibliothécaires s'assurent de la prestation de services équitables sans aucune discrimination et du droit de toute personne à accéder à l'information ».

Le certificat COVID induit un contrôle à l'entrée des bibliothèques publiques, creusant ainsi les inégalités, ce qui est en totale contradiction avec les valeurs et principes fondamentaux inscrits dans le Code d'éthique susmentionné, défendus par les signataires : un accès libre, ouvert à toutes et tous, exempt de toute discrimination et de tout contrôle.

Le certificat COVID est en outre susceptible de dégrader l'accueil des publics, d'éloigner certains d'entre eux, de générer des situations conflictuelles et d'avoir un impact négatif sur la fréquentation des bibliothèques publiques.

Les signataires sont conscientes du fait que les bibliothèques publiques doivent contribuer à l'effort de lutte contre la pandémie, la responsabilité collective représentant une réponse nécessaire face à la crise actuelle. Elles invitent par conséquent les bibliothèques et leur personnel à rester solidaires des mesures sanitaires, ainsi qu'à mettre en place des actions hors les murs contribuant à pallier les difficultés présentes.

Toutefois, c'est uniquement de façon strictement limitée dans le temps que les signataires peuvent accepter que soit atténuée la portée des valeurs et principes fondamentaux sous-tendant l'action des bibliothèques publiques et de leur personnel. Elles veilleront à ce que l'obligation de présenter un certificat COVID soit levée dans les meilleurs délais, sitôt que la situation sanitaire le permettra, afin de renouer avec les valeurs d'accès au service public et à des lieux de vie, que promeuvent toutes les bibliothèques publiques.

Suivant l'évolution de la situation, les signataires envisageront par ailleurs, en concertation avec Bibliosuisse, de négocier avec les autorités compétentes le passage des bibliothèques publiques dans le domaine « vert » (qui concerne les « lieux de la vie quotidienne », dans lesquels l'utilisation du certificat Covid n'est pas prévue).

Hans Ambühl  
Präsident Bibliosuisse

Amélie Vallotton Preisig  
Vize-Präsidentin Bibliosuisse

biblio}romandie  
Une section de Bibliosuisse

Laurent Voisard  
président

Michel Gorin  
vice-président

biblio} suisse  
Stadt – Gemeinde – Schule

Eva Mathez  
Präsidentin

**Bibliotecari**  
**Archivisti**  
**Documentalisti**  
**Svizzera**  
**Italiana**

Davide Dosi  
Presidente

**Fachliches Netzwerk Bibliotheksbeauftragte der Deutschschweiz**  
**Fachliches Netzwerk Alte Drucke**, Christian Scheidegger, Präsident